

ACTION COLLECTIVE BAFFINLAND IRON MINES CORPORATION

Avez-vous vendu des titres de Baffinland Iron Mines Corporation (« Baffinland ») en réponse à l'offre publique d'achat ou vous êtes-vous départi autrement de titres de Baffinland le ou après le 14 janvier 2011?

Un règlement a été conclu dans l'action collective autorisée contre Baffinland et d'autres défenderesses. L'action collective allègue de fausses déclarations, de l'oppression et d'autres causes d'action en lien avec l'offre publique d'achat diffusée par certains des défendeurs pour l'acquisition de titres de Baffinland, qui a pris fin en février 2011 et le communiqué de presse de Baffinland le 13 janvier 2011 concernant les résultats de l'étude de faisabilité sur l'option de transport par route pour son projet de la rivière Mary.

Les défenderesses ont convenu que le montant total de 6 500 000,00 \$ CA sera payé à titre de règlement de l'action collective. Le règlement est un compromis pour les réclamations contestées et n'est pas un aveu de responsabilité ou d'acte répréhensible de la part des défenderesses.

Le règlement a été approuvé par la Cour supérieure de l'Ontario.

Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits et la façon de les exercer, consultez l'avis détaillé accessible en ligne à l'adresse www.baffinlandclassactionsettlement.ca, ou contactez l'Administrateur à :

L'Administrateur de l'action collective Baffinland Iron Mines Corporation
a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada
C.P. Nelson 20187 – 322 rue Rideau
Ottawa (ON) K1N 5Y5
Courriel: info@baffinlandclassactionsettlement.ca
Téléphone: 1-833-414-8044
Télécopieur: 1-866-262-0816